

---

Lettre des représentants Jean-Bon-Saint-André et Bréard, en mission près les côtes de Brest et de Lorient, qui transmettent un arrêté qu'ils ont pris, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

André Jeanbon Saint-André, Jean-Jacques de Bréard-Duplessys

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Jeanbon Saint-André André, Bréard-Duplessys Jean-Jacques de. Lettre des représentants Jean-Bon-Saint-André et Bréard, en mission près les côtes de Brest et de Lorient, qui transmettent un arrêté qu'ils ont pris, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 96-97;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40281\\_t1\\_0096\\_0000\\_25](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40281_t1_0096_0000_25);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

frère à ses frères et un défenseur à la liberté.

« Tel est le court exposé que je porte sous vos yeux; tel est l'objet de ma démarche auprès de vous et que je soumetts à la Convention nationale entière pour y faire droit. Puissé-je un moment fixer toute son attention et obtenir, avant de vaincre ou de mourir pour elle, l'accomplissement de mes vœux les plus chers.

« P.-J.-A. THIERRY. »

**La section de Mucius Scévola demande que, provisoirement, il soit pris sur l'impôt forcé que les sans-culottes de la section établissent sur les riches, en vertu de la loi, une somme de 6,000 livres qui sera employée par le comité de bienfaisance à secourir les citoyens les plus infortunés.**

Renvoyé au comité des secours publics (1).

**Un pétitionnaire, admis à la barre, présente le plan d'une tontine avantageuse à la société, sur des bases solides, et utile à l'homme avancé en âge dans l'impuissance de travailler.**

Renvoyé au comité des finances (2).

**Le citoyen Joseph Lecruex, par sa lettre à la Convention nationale, demande la revision de l'arrêt du Parlement rendu contre lui le 22 janvier 1788, qui le condamne à neuf ans de galères**

Renvoyé au comité de législation (3).

**Le citoyen François Gourmond, âgé de 35 ans, sergent au 2<sup>e</sup> bataillon de Seine-et-Marne, sorti de l'hôtel des Invalides pour continuer le service, demande à rentrer dans le même corps et obtenir le même grade qu'il avait, ne l'ayant pas démerité, son absence de ce bataillon résultant de ses blessures.**

Renvoyé au ministre de la guerre (4).

**Lettre d'Hermann (Ehrmann), représentant du peuple près l'armée de la Moselle. Il expose à la Convention nationale que quel que soit son dévouement à la République, il lui est impossible de remplir la mission qui lui est confiée, étant alité depuis plusieurs jours et se trouvant seul, n'entendant pas non plus le langage des habitants de ces frontières qui ne parlent que l'allemand.**

Renvoyée au comité de Salut public (5).

*Suit la lettre d'Ehrmann (6).*

*Ehrmann, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, à la Convention nationale.*

« Au quartier général, à Sarrebruck, le 18 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« J'apprends à l'instant, par le Bulletin du 13 brumaire, ma nomination à la nouvelle com-

mission de la Convention, près les armées du Rhin et de la Moselle, et le rappel de mes collègues Soubrany et Richaud.

« Le comité de Salut public n'avait pas encore reçu, sans doute, la lettre de mes collègues, dans laquelle ils l'informaient qu'une fièvre bilieuse m'alite depuis plusieurs jours; elle est la même, et absolument à l'époque où, l'année dernière, je fus très malade et où une longue et pénible convalescence me permettait à peine d'assister, quelques heures du jour à la Convention. Une extrême faiblesse me rendait presque impossible tout travail suivi. Je ne puis délibérer avec mes collègues, heureusement cela n'a pas retardé les opérations de votre commission près cette armée, Soubrany s'étant trouvé rétabli au moment où j'ai été atteint de maladie.

« Quelque entier que soit mon dévouement à la République (et il est connu à la Montagne) je suis physiquement au-dessous de la mission que vous me confiez, surtout comme seul de l'ancienne commission près cette armée et dont le travail m'est d'autant plus fatigant que les habitants de ces frontières, qui ne parlent que l'allemand, s'adressent à moi.

« Il est du grand intérêt de la République que parmi les représentants à cette armée, un au moins y connaisse et les hommes, et les choses, et les localités. J'invite la Convention, au nom du Salut public, de laisser un de mes collègues Soubrany ou Richaud à l'armée de la Moselle ou de me rappeler.

« Je signe de mon lit.

« EHRMANN. »

**Lettre des représentants du peuple près les côtes de Brest et de Lorient. Ils adressent à la Convention nationale l'arrêté qu'ils ont pris, et qui a pour objet d'unir les matelots aux novices dans leur instruction commune, de les rendre utiles les uns aux autres, et tous à la République.**

Renvoyée au comité de la marine (1).

*Suit la lettre de Jean-Bon-Saint-André et Bréard, représentants du peuple près l'armée des Côtes de Brest et de Lorient (2).*

*Les représentants du peuple près les ports de Brest et de Lorient, à leurs collègues, membres du comité de Salut public de la Convention nationale.*

« Brest, le 14<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois de l'an II de la République, une et indivisible.

« La frégate *la Concorde*, citoyens collègues, a été bientôt suivie par le vaisseau *l'Eole* et la frégate *la Précieuse*. Ces deux derniers bâtiments sont entrés avant-hier amenant avec eux un corsaire de Liverpool de 18 canons. *L'Eole* est en mauvais état, quatre pompes suffisaient à peine pour étancher son eau, nous avons donné l'ordre de le faire entrer dans le bassin. Les frégates ont aussi besoin de quelques réparations.

« Le contre-amiral Serecy nous a remis les copies certifiées par lui que nous vous envoyons

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 182.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Archives nationales*, carton AFII 242, plaque 2074, pièce 47. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 301.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 183.

(2) *Archives nationales*, registre BB<sub>3</sub>, Marine 38, n° 410.

ci-joint. Vous y verrez, avec autant de surprise que d'indignation, le développement de ce que nous avons dit dans notre précédente lettre sur la conduite de Genet. Le convoi a été abandonné, et l'on avait des forces suffisantes pour lui composer une escorte. Ces forces consistaient en deux vaisseaux de ligne, deux frégates et trois corvettes ou avisos. On a préféré de tenter une expédition romanesque, qui ne pouvait avoir aucun succès, ou dont au moins les succès ne pouvaient pas être durables. On l'a tentée avec des vaisseaux qui faisaient eau, sans troupes de débarquement, à l'entrée d'une saison dure et dans des mers orageuses. Il est impossible de ne pas voir dans ce plan absurde par lui-même, une perfidie profondément combinée. Le résultat ne peut pas être autre que d'exciter les murmures de la part du commerce, de forcer la vente des denrées dont le convoi est chargé dans les États-Unis de l'Amérique et de priver la France de cette ressource devenue nécessaire par les circonstances. C'est du moins sous ce point de vue que nous voyons la chose, et la conduite de Genet nous paraît si coupable que nous vous engageons à l'approfondir. Les réflexions de Bompard, capitaine du *Jupiter*, nous ont paru très sensées. Il est fâcheux que cet officier ait à se reprocher d'avoir brusquement désobéi au chef de l'escadre; mais il sera nécessaire de l'entendre, et comme nous présumons qu'il sera entré à Rochefort, nos collègues pourront vous donner les lumières nécessaires pour asseoir votre jugement après avoir entendu les rapports contradictoires.

« Nous croyons qu'il sera convenable d'engager le contre-amiral Serey à se rendre auprès de vous, aussitôt qu'il aura pris quelque repos. Il vous donnera de vive voix des renseignements dont vous pourrez faire usage, soit relativement aux colonies, soit relativement à notre situation politique par rapport aux États-Unis. D'après nos conférences avec cet officier et les autres officiers de sa division, nous croyons pouvoir conclure que Genet a apporté en Amérique l'esprit tracassier et remuant de son patron Brissot. Le peuple de ce pays est favorablement disposé pour nous, mais le gouvernement l'est moins. Il eût été facile peut-être de nous l'attacher en cimentant les liens d'une exacte neutralité, bien plus utile pour nous, surtout à cause du besoin de subsistances et de munitions navales, que ne le serait une rupture avec l'Angleterre, qui compliquerait nos embarras et prolongerait la guerre au lieu d'en accélérer le terme. L'envoyé de la République a adopté un autre système, et nous ignorons d'après quelles instructions. Ce sera à vous à juger ce qu'exige en pareil cas l'intérêt public, mais il est pressant peut-être de remplacer un pareil agent par un homme dont les principes soient plus sûrs.

« Sur le vaisseau l'*Eole* est arrivé un Acadien commissionné par Genet, qui était chargé d'aller répandre dans le Canada ses chansons patriotiques; nous lui donnons ordre de se rendre auprès de vous.

« On nous a appris aussi qu'un secrétaire du même Genet est passé en France, probablement sur la *Surveillante*. Nous ignorons s'il se sera présenté à vous, dans ce cas vous aurez déjà connaissance de la plupart des faits que contient cette lettre.

« Les temps continuent d'être toujours très mauvais, au point que les travaux mêmes de

la rade en sont interrompus. Nous les poussons cependant avec toute l'activité qui dépend de nous, et nous profitons de tous les intervalles pour mettre la flotte en état de partir. Des frégates auraient déjà appareillé pour aller observer dans la Manche, et jusqu'à Torbay, les mouvements de l'ennemi, mais les vents contraires les retiennent.

« Nous vous remettons copie de quelques arrêtés qui font suite aux destitutions et aux remplacements que nous avons cru devoir faire; nous vous prions de les remettre au ministre de la marine.

« Vous en trouverez un autre dont l'objet est d'exciter l'émulation parmi les matelots et les novices, de manière à les intéresser à leur instruction réciproque. Il vous paraîtra sans doute utile de le faire convertir en décret afin qu'il devienne général à toute la marine; nous en attendons de bons effets, puisqu'il tend à établir la discipline par l'attrait du devoir et des récompenses, et non par la crainte des punitions.

« Il est nécessaire que nous vous rappelions que les canons vont manquer très incessamment dans le port de Brest. Déjà il n'y a plus de pièces de quatre, et si vous ne vous hâtez de prendre des mesures pour donner à l'atelier d'Indret une très grande activité, il est à craindre que le printemps prochain vous ne soyez embarrassés pour armer tous vos vaisseaux, si même la pénurie ne se fait ressentir avant cette époque. Nous avons demandé des renseignements sur une forge qui existe auprès de Belle-Isle-en-Terre. Nous entrevoyons qu'elle pourrait nous fournir des boulets. S'il est besoin pour cela d'encouragements, nous espérons que vous nous autoriserez à en accorder, ou que vous approuverez ceux que nous aurons accordés.

« Encore un mot, citoyens collègues, sur les frégates, car c'est un des premiers objets de notre sollicitude. Nous ajoutons à tout ce que nous vous avons dit à cet égard, qu'il serait convenable de profiter de l'oisiveté où sont en ce moment les chantiers et les constructeurs du commerce, pour en augmenter le nombre. On pourrait en donner à faire à l'entreprise, et nous sommes persuadés qu'un constructeur marchand s'obligerait à vous en faire une en trois mois. Il ne faut pas en ce moment chercher à mettre le luxe de la perfection dans ces bâtiments, pourvu qu'ils soient bien liés, de bon bois, capables de porter leur artillerie, cela doit nous suffire: il faut se battre, et non briller. Mais demandez des frégates de 36 à 40 canons de 12; quant à celles de 18, dont nous vous avons parlé, si vous vous décidez à en ordonner la construction, elles exigent plus d'art, et c'est à des artistes dont les talents sont parfaitement connus, qu'il faut les remettre. Nous ne saurions trop insister pour que vous ayez égard à notre demande.

« Le courrier de Paris, que nous devions recevoir hier, n'est pas encore arrivé; on fait courir ici le bruit de la prise de Rennes par les rebelles. Nous avons dépêché un courrier extraordinaire pour savoir à quoi nous en tenir.

« Salut et fraternité.

« JEAN-BON-SAINT-ANDRÉ; BRÉARD. »